

APPEL D'OFFRES N° 064/ABI/CI

-

FOURNITURE DU MATERIEL IT DU

GROUPE ABI

Visa maîtrise d'ouvrage	Visa maîtrise d'œuvre
Date :	Date :

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION D'ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL :	3
2.	OBJET DU PRESENT APPEL D'OFFRES :	4
3.	REGLEMENT DE LA CONSULTATION	6
3.1	OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION	6
3.2	DEFINITIONS	6
3.3	CARACTERISTIQUES DE L'APPEL D'OFFRES	6
3.4	QUALITE DES CONCURRENTS	6
3.5	PRESENTATION ET JUGEMENT DES OFFRES	6
3.5.1	DOSSIER ADMINISTRATIF	7
3.5.2	OFFRE TECHNIQUE (EN 3 EXEMPLAIRES)	8
3.5.3	OFFRE FINANCIERE (EN 3 EXEMPLAIRES)	11
3.6	L'ETENDUE DE LA PRESTATION	11
3.7	ENVOI OU DEPOT DES PROPOSITIONS	12
3.8	EXAMEN DES OFFRES	12
3.8.1	L'EXAMEN DES OFFRES	12
3.8.2	LA PROCEDURE DE JUGEMENT DES OFFRES	13
3.9	MODIFICATION AU CAHIER DES CHARGES	14
3.10	MODIFICATION DES PROPOSITIONS	14
3.11	DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	14
3.12	MODALITES DE PAIEMENT	15
3.13	GARANTIE ET REMPLACEMENT	15
3.14	DUREE DES ENGAGEMENTS	16
3.15	PASSATION DU MARCHE	16
3.16	OBLIGATIONS DE L'ADJUDICATAIRE	16
3.17	CONTESTATIONS ET LITIGES	16
3.18	CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	16
3.19	CAUTIONNEMENT DEFINITIF	16
3.20	LIEU DE LIVRAISON	17
3.21	PENALITE DE RETARD	17
3.22	CONFIDENTIALITE	17
4.	SOLUTIONS	19
4.1	EQUIPEMENTS	19
4.2	PRESTATIONS	25
4.3	FORMATIONS:	26
	ANNEXES	27

1. PRESENTATION D'ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL :

Atlantic Business International, en abrégé « ABI », est la holding issue du partenariat entre Atlantic Financial Group (Groupe Banque Atlantique) et le Groupe Banque Centrale Populaire du Maroc.

ABI est présente dans différents pays :

- Banque Atlantique BENIN (BABN) ;
- Banque Atlantique BURKINA FASO (BABF);
- Banque Atlantique COTE D'IVOIRE (BACI) ;
- Banque Atlantique MALI (BAML) ;
- Banque Atlantique NIGER (BANE) ;
- Banque Atlantique SENEGAL (BASN) ;
- Banque Atlantique TOGO (BATG) ;
- Banque Atlantique CAMEROUN (BACM) ;
- Banque Atlantique GUINEE BISSAU (BAGB) ;
- Banque Populaire Maroc-Centrafricaine (BPMC) ;
- Banque Populaire Maroc-Guinéenne (BPMG) ;
- Banque Internationale pour l'Afrique au Niger (BIA Niger) ;
- Atlantique Microfinance For Africa CI (AMIFACI) ;
- Atlantique Microfinance For Africa Mali (AMIFAML) ;
- Atlantique Microfinance For Africa Guinée (AMIFA-GUINEE).

Au sein d'ABI, la Direction Pôle Organisation & Système d'information (DPOSI) assure la gestion technique orientée métier de la Banque et de l'assurance avec pour missions essentielles qui se résument à :

- Accompagner les Banques dans le développement de leur Stratégie Métier tout en alignant les Technologies de l'Information à leurs exigences de marché ;
- Assurer la conception, l'avant-vente et la promotion de l'offre de services ;
- Assurer l'assistance fonctionnelle et le suivi/coordination des projets (MOA et MOE) ;
- Assurer la Sécurité et l'audit du SI et garantir la Continuité des Services.

Le Groupe ambitionne de devenir le banquier de référence des hommes et des organisations partenaires de l'Afrique, en termes de qualité de service, de proximité culturelle et d'écoute.

2. OBJET DU PRESENT APPEL D'OFFRES :

Dans le cadre du déploiement de ses projets structurants et afin d'accompagner l'accroissement de l'activité bancaire, Atlantic Business International SA (ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL) lance le présent appel d'offres pour l'acquisition de matériel IT du Groupe ABI

Ainsi, le présent appel d'offres s'articule en sept (07) lots:

- **Lot 1 : La fourniture d'imprimantes**
 - La fourniture d'imprimantes individuelles ;
 - La fourniture d'imprimantes individuelles couleurs ;
 - La fourniture d'imprimantes de production ;
 - La fourniture d'imprimantes multifonctions (individuelles).
- **Lot 2 : La fourniture de lecteurs de chèques**
- **Lot 3 : La fourniture d'ordinateurs**
 - La fourniture d'ordinateurs bureaux (PCs) ;
 - La fourniture d'ordinateurs portables (PCs portables).
- **Lot 4 : La fourniture de photocopieuses multifonctions**
- **Lot 5 : La fourniture de scanners**
 - La fourniture de scanners ;
 - La fourniture de scanners haut débit.
- **Lot 6 : La fourniture de téléphones IP**
- **Lot 7 : La fourniture de routeurs**

Le présent appel d'offres porte sur l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques

Atlantic Business International dispose déjà des équipements informatiques. Cet appel d'offre est initié en complément du matériel existant. Il permettra une harmonisation à terme et une centralisation des commandes.

**FOURNITURE DU MATERIEL IT DU
GROUPE ABI**

-

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

-

3. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

3.1 *Objet du règlement de la consultation*

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'équipements informatiques pour le compte du groupe Atlantic Business International.

3.2 *Définitions*

Il sera attribué aux termes rencontrés dans le dossier de l'appel d'offre les significations suivantes :

- ⇒ L' « Entreprise » désigne la firme ou la société, participant à la concurrence pour la fourniture du matériel et autres prestations objet du présent appel d'offres.
- ⇒ La « Commission » désigne la commission de jugement des offres, constituée à cet effet par Atlantic Business International.
- ⇒ L' « Adresse de Atlantic Business International » fait référence à l'adresse suivante :

Atlantic Business International
Direction du Pôle Organisation & Système d'Information
14ème étage de l'Immeuble MACI – Plateau - Rue Joseph ANOMA
ABIDJAN

3.3 *Caractéristiques de l'appel d'offres*

Le présent appel d'offres est ouvert à toute personne physique ou morale disposant **d'un agrément du constructeur** de la marque proposée installée ou représentée dans les zones d'activités du groupe et apte à réaliser dans les conditions requises les prestations, objet de la présente consultation, pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et règlements en vigueur dans les pays concernés.

3.4 *Qualité des concurrents*

Ne seront pas admises les sociétés en liquidation judiciaire, les sociétés en redressement judiciaire, les sociétés ayant une ancienneté de moins de cinq (05) ans sur le marché et celles ne disposant pas d'agrément du constructeur de la marque proposée.

3.5 *Présentation et jugement des offres*

L'Entreprise est tenue de présenter dans une première enveloppe fermée une offre comprenant un dossier administratif, dans une deuxième enveloppe fermée une offre technique (en trois exemplaires) et dans une troisième une offre financière (en trois exemplaires), le tout dans un seul pli fermé et scellé comprenant une version électronique de l'offre technique, transmis à l'adresse de Atlantic Business International.

Chaque pli doit être cacheté et porter :

- ⇒ Le nom et l'adresse de l'Entreprise ;
- ⇒ L'objet du marché ;
- ⇒ La mention « ce pli ne doit être ouvert que par le Président de la Commission d'appel d'offre lors de la séance d'examen des offres ».

3.5.1 Dossier administratif

Ce dossier doit comprendre :

- a. Election de domicile ;
- b. La déclaration sur l'honneur suivant le modèle joint en annexe ;
- c. La caution provisoire suivant le modèle joint en annexe
- d. Les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de l'Entreprise (copie du statut) ou PV de l'assemblée notifiant les pouvoirs à la personne signataire de la déclaration sur l'honneur pour soumissionner au nom de l'Entreprise aux appels d'offres ;
- e. Une attestation de pouvoir au cas où l'Entreprise serait associée à une autre pour la réalisation du présent marché ;
- f. Le cahier des charges dûment paraphé et signé par l'(es) Entreprise (s) avec la mention « lu et accepté » ;
- g. Copie du registre du commerce ;
- h. Attestation de régularité fiscale datant de moins de trois mois à la date de lancement du présent appel d'offres ;
- i. Attestation de la Caisse Sociales pour soumission aux marchés ;
- j. Une note indiquant les moyens humains et techniques de l'Entreprise. Les informations suivantes devront être indiquées :
 - 1. Le capital social, ainsi qu'une indication des fonds propres.
 - 2. La liasse fiscale des trois dernières années. 2015, 2016 et 2017.
 - 3. Les effectifs repartis entre personnel administratif et personnel technique.

4. L'appartenance éventuelle à un groupe.
 5. Le métier de base du soumissionnaire.
 6. Les partenaires et/ou principales technologies commercialisées.
- k. La caution provisoire (obligatoire)
- l. . Le certificat de revendeur du constructeur ou d'un distributeur agréé de la marque proposée mentionnant la période de validité. (Obligatoire)

3.5.2 Offre technique (en 3 exemplaires)

Ce dossier contiendra les éléments suivants :

- La présentation de l'Entreprise (date de création, activités et produits, etc.).
- Une note indiquant les moyens humains et techniques de l'Entreprise (personnel administratif et technique, personnel d'encadrement, locaux administratif et technique, moyens logistiques et informatiques).
- L'Entreprise devra présenter ses références en matière d'installation, de déploiement et de configuration et de mise en œuvre du logiciel proposé objet du présent cahier des charges et des attestations de sociétés ou d'organismes clients, et ce, au titre des 05 derniers exercices. Il ne sera accepté que les attestations copies conformes concernant les domaines objet du présent appel d'offres, ainsi que les attestations des références similaires. Seules les attestations livrées directement par les clients seront acceptées. Elles doivent être récentes et comporter le montant du marché et l'année d'exécution. Le nom du responsable ou des responsables de l'organisme qui a fourni l'attestation, ainsi que ses ou leurs coordonnées doivent être clairement indiqués au niveau de l'attestation. Les attestations fournies par les intervenants dans un marché autres que le client ne seront pas acceptées. Les références présentées devront permettre de juger la capacité de l'Entreprise à réaliser le projet d'Atlantic Business International, selon les règles de l'art. Dans le cas où ces documents ne seront pas fournis par l'Entreprise, conformément aux exigences ci-dessus, sa candidature sera rejetée.
- La liste exhaustive des intervenants locaux et étrangers, ainsi que leurs CV et copies de leurs diplômes, qui auront la charge de réaliser les prestations objet du présent appel d'offres, en justifiant leur situation sociale (Caisse Sociale, ...). Ainsi, le soumissionnaire devra fournir les bordereaux Caisse Sociale et tout document justifiant le régime social appliqué pour les intervenants, qui auront à intervenir dans le site de Atlantic Business International. Dans le cas où ces documents ne seront pas fournis par le soumissionnaire, sa candidature sera rejetée.
- Une description détaillée de la solution et des prestations proposées, les procédures qui seront mises en œuvre pour l'installation et la configuration de cette solution et la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres, et toute autre information permettant à la commission de vérifier l'adéquation de la solution proposée par rapport aux besoins exprimés.
- Méthodologie d'approche pour la réalisation de ce projet, y compris le planning proposé de sa réalisation ;

- Description des fonctionnalités de la solution informatique proposée;
- Description des services accompagnant la mise en place de la solution informatique (installation, formation, paramétrage, maintenance, etc.) ;
- Le délai de livraison et de mise en œuvre de la solution objet du présent appel d'offres ;
- Le délai pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres ;
- La période de garantie ;
- L'engagement de l'Entreprise à assurer la maintenance de la solution avec engagement sur des délais (à préciser par l'Entreprise), durant la période de garantie ;
- L'Entreprise devra attester, à travers des CV et des références, de son expertise pour la fourniture, l'installation et le support de la solution proposée ;
- Proposition d'un projet de support reprenant les points de support cités ci-dessus.

Ainsi, la notation technique se fera en fonction des points suivants :

⇒ **Conformité des équipements et des logiciels proposés**

- ⇒ L'Entreprise devra proposer au minimum la configuration spécifiée au niveau du cahier des charges (software et hardware). Les offres proposant des équipements, des logiciels et des prestations supplémentaires seront avantagées au niveau de la notation technique.
- ⇒ Les configurations non conformes seront automatiquement rejetées.

⇒ **Méthode de déploiement et assistance**

- ⇒ Les livraisons et le déploiement devront être effectués sur site.
- ⇒ La prestation d'installation est obligatoire conformément aux besoins sus exprimés.

⇒ **Qualité de la méthodologie de mise en œuvre**

- ⇒ L'Entreprise devra proposer **une méthodologie** pour assurer une bonne mise en œuvre de la solution.
- ⇒ Planning de mise en œuvre.
- ⇒ Toutes les propositions permettant à Atlantic Business International de maîtriser et de sécuriser les mises en production prévues dans le cadre de cet appel d'offres seront appréciées.

⇒ **Services et prestations proposées dans le cadre du support et la maintenance**

- ⇒ La période de garantie devra être précisée.
- ⇒ Après la garantie le fournisseur doit pouvoir maintenir l'ensemble des équipements fournis.
- ⇒ La maintenance sur site est obligatoire, surtout durant la période de garantie.
- ⇒ L'engagement de l'Entreprise de respecter les dispositions au niveau du paragraphe 3.5.2.

⇒ **Références de prestations similaires**

- ⇒ L'Entreprise devra justifier par des attestations clients chiffrées certifiées copies conformes, le nombre et les lieux d'installation des équipements, similaire à ceux objet du présent appel d'offres.

⇒ **Moyens Humains & Techniques**

- ⇒ L'Entreprise devra préciser le nombre de personnes dédiées au projet et ce, par **prestation demandée** (Directeur de projet, chef de projet)
- ⇒ Joindre les CV des intervenants au niveau de ce projet.
- ⇒ Les autres moyens proposés par l'Entreprise seront pris en compte dans l'appréciation technique.

L'Entreprise devra proposer au minimum les prestations spécifiées au niveau du présent cahier des charges. En cas de non-conformité de l'offre par rapport aux spécifications techniques, elle sera automatiquement rejetée.

Les offres proposant des prestations supplémentaires seront avantagées au niveau de la notation technique.

Toutes les spécifications stipulées au niveau du présent cahier des charges devront être scrupuleusement respectées, traitées et commentées par l'Entreprise. Dans le cas échéant la note correspondante attribuée sera nulle.

L'Entreprise devra proposer une offre ferme pour la fourniture de la solution, selon les dispositions citées.

Atlantic Business International se garde le droit de commander (ou non) les éléments optionnels de cet appel d'offres.

Il est à noter qu'après la notification du marché, l'adjudicataire devra mener le projet correspondant, avec **obligation sur les résultats**.

Toute offre incomplète (ne contenant pas les informations et les certifications demandées ci-dessus) ne fera pas l'objet de demande d'informations complémentaires et sera automatiquement rejetée.

3.5.3 Offre financière (en 3 exemplaires)

L'offre de prix, sera ferme et non révisable et devra inclure tous les frais afférents à la fourniture et à l'installation, clés en main, des équipements, du logiciel et la réalisation des prestations objets du présent appel d'offres. Elle s'entend toutes taxes et impôts compris.

Par ailleurs, l'Entreprise pourra joindre à son offre des informations et commentaires qu'elle estimera souhaitables pour aider dans leur jugement les instances de la sélection des Entreprises.

Pour les ordinateurs les soumissionnaires sont invités à présenter deux offres dont une free dos et une autre avec le système d'exploitation le plus récent.

Un acte d'engagement établi conformément au modèle joint en annexe 2 est à joindre également à l'offre financière.

L'Entreprise devra indiquer le coût du support annuel de la solution proposée et ce, après expiration de la période de garantie.

3.6 L'étendue de la prestation

Il faudra que l'Entreprise décrive l'étendue de la prestation.

- La fourniture de la solution demandée.

Elle concernera, les points suivants :

- Le déploiement de la solution, en assurant l'intégrité des systèmes en production.
- Tests et recette du fonctionnement de la solution.
- Accompagnement lors de la mise en production de la solution.
- Livraison des procédures d'exploitation et de maintien des configurations, livraison de document décrivant les détails de mise en œuvre.
- Assurer l'assistance nécessaire pour la réussite du projet, notamment lors et après le passage en production.
- Le transfert de compétences.

- Constitution d'un dossier technique complet de la solution déployée.
- Assurer le support durant et après la période de garantie.

L'Entreprise devra obligatoirement proposer les prestations suivantes :

- Livraison des équipements matériels et logiciel sur site.
- Installation et configuration des équipements logiciels et matériels
- Réalisation des prestations demandées.

L'Entreprise devra fournir un engagement pour mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les meilleures conditions.

3.7 Envoi ou dépôt des propositions

Les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre décharge à l'adresse indiquée au point **3.2** ci-dessus ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée au point **3.2** ci-dessus.

3.8 Examen des offres

3.8.1 L'examen des offres

L'examen des offres sera effectué par une commission désignée à cet effet par Atlantic Business International. Les membres de cette commission sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui concerne les éléments portés à leur connaissance.

La meilleure offre sera choisie en tenant compte notamment :

- De sa capacité à répondre aux stipulations du présent cahier des charges.
- Du montant de l'offre de prix.

L'adjudicataire du marché sera retenu d'après la pertinence des données mentionnées dans son dossier technique et financier.

Atlantic Business International se réserve l'entière liberté dans le choix de l'Entreprise adjudicataire et pourra ne donner suite à aucune des propositions présentées, sans être tenue de faire connaître les motifs de sa décision, même après l'ouverture des plis.

Atlantic Business International se réserve aussi l'entière liberté de relancer le présent appel d'offres, sans être tenue de faire connaître les motifs de sa décision, même après l'ouverture des plis des candidats.

3.8.2 La procédure de jugement des offres

La procédure de jugement des offres par la commission s'établit comme suit :

PHASE 1 : Analyse préliminaire des offres

Cette analyse tend à s'assurer de la conformité des propositions par rapport aux stipulations du cahier des charges de l'appel d'offres, notamment les pièces du dossier administratif et technique ainsi que celles de l'offre technique. Elle se matérialise par l'arrêt de la liste des concurrents admissibles.

PHASE 2 : **Evaluation** des offres techniques

Seules les offres des concurrents retenus à l'issue de la phase 1 feront l'objet d'un examen par une commission désignée à cet effet par Atlantic Business International.

L'offre technique sera notée sur **100** points en prenant en considération les éléments suivants:

Conformité des équipements et logiciels proposés (éliminatoire) :	20points
Qualité des prestations proposées (éliminatoire) :	30 points
Références de prestations similaires :	35 points
Moyens Humains & Techniques :	15 points

En cas de non-conformité des équipements et logiciel proposés par rapport aux exigences du présent cahier des charges, l'offre de l'Entreprise sera systématiquement rejetée.

La note minimale devant permettre l'ouverture du pli financier de l'Entreprise est fixée à **70** et ce, par variante.

PHASE 3 : Evaluation technico-financière

Après élimination des offres non retenues à l'issue de la phase 2, il sera donné à chaque offre une valeur « Ni » qui est égale à :

$$Ni = (50 \times Ti + 50 \times Fi) / 100 ; \quad Fi = (Po / Pi) \times 100$$

Ti : note technique obtenue par l'Entreprise ;

Fi	:	note financière ;
Po	:	prix offert par l'Entreprise la moins disant ;
Pi	:	prix offert par l'Entreprise.

PHASE 4 : Evaluation générale et adjudication

La commission établira un état comparatif des offres tenant compte de la notation de chaque offre. Atlantic Business International se réserve l'entière liberté dans le choix des propositions et pourra ne donner suite à aucune des propositions présentées, sans être tenue de faire connaître les motifs de sa décision.

3.9 *Modification au cahier des charges*

Atlantic Business International peut à tout moment avant la date limite de remise des offres, et pour quelque motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par une Entreprise, modifier par amendement certaines clauses du présent cahier des charges.

La modification sera notifiée par écrit à toutes les Entreprises participant à l'appel d'offres.

Pour donner aux Entreprises les délais nécessaires à la prise en considération de ladite modification dans la préparation, le cas échéant, de leurs nouvelles offres, Atlantic Business International a toute la latitude de reporter la date limite de remise des offres et aviser les Entreprises de ce report.

3.10 *Modification des propositions*

La commission peut, avant d'émettre son avis entendre les Entreprises afin d'obtenir tout éclaircissement et explication sur leur proposition. Elle peut éventuellement demander à toutes ou à certaines entreprises d'apporter certaines modifications à leur proposition.

3.11 *Demande de renseignements*

Tout contact entre le pouvoir adjudicateur et le soumissionnaire est interdit pendant le déroulement de la procédure, sauf dans les conditions suivantes :

- a) avant la date limite de dépôt des offres, s'agissant du cahier des charges et de documents et renseignements complémentaires, le pouvoir adjudicateur peut:
 - à l'initiative des soumissionnaires, fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché; ces renseignements sont communiqués à la même date à tous les soumissionnaires qui ont demandé le cahier des charges
 - de sa propre initiative, s'il s'aperçoit d'une erreur, d'une imprécision, d'une omission ou de toute autre insuffisance matérielle dans la rédaction de l'avis de marché, de l'invitation à

soumissionner ou du cahier des charges, en informer les intéressés à la même date et dans des conditions strictement identiques à celles de l'appel à la concurrence

- b) après l'ouverture des offres, dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire.

Les Entreprises qui désirent obtenir des éclaircissements sur les spécifications du cahier des charges du présent appel d'offres pourront notifier leur demande à Atlantic Business International par écrit sous pli envoyé par la poste ou déposé à l'adresse indiquée au point 3.2 ou par messagerie électronique à l'adresse du Responsable ABS ABI rolland.kouame@banqueatlantique.net et ce, jusqu'à cinq (05) jours avant la date limite de remise des offres.

3.12 Modalités de paiement

La réception provisoire sera déclarée à la réception et la mise en œuvre de la totalité du logiciel et des prestations commandées. La réception définitive sera déclarée 1 an après la réception provisoire.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- **20 % à la commande**
- **35 % à la livraison**
- **40 % à la réception provisoire (attesté par un PV de réception provisoire)**
- **5% à la réception définitive. (6 mois après la réception provisoire)**

S'agissant des prestations de services, leurs modalités de paiement seront arrêtées selon le phasing qui sera défini dans le contrat de vente pour la réalisation du projet.

3.13 Garantie et remplacement

L'Entreprise devra communiquer la durée de garantie et les items couverts.

Atlantic Business International s'attend à une fiabilité très élevée de la solution proposée.

L'Entreprise adjudicataire est tenu d'assurer une assistance avec engagement sur des délais contractuels et ce, durant la période de garantie.

3.14 *Durée des engagements*

Les Entreprises seront liées par leurs offres pendant cent quatre-vingt (**180**) jours calendaires à partir de la date limite de remise des offres.

Atlantic Business International s'engage à faire connaître, avant l'expiration de ce délai, à chaque Entreprise si elle est ou non titulaire du marché.

3.15 *Passation du marché*

Le soumissionnaire désigné demeurera engagé durant un délai supplémentaire de soixante (60 jours), délai maximum durant lequel sera établi et approuvé le marché.

3.16 *Obligations de l'adjudicataire*

L'adjudicataire est réputé avoir pris parfaitement connaissance, pour s'en être personnellement rendu compte, de tous les détails du présent marché.

3.17 *Contestations et litiges*

Dans le cas de litiges qui pourraient survenir entre l'adjudicataire et ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL, toutes les contestations se rapportant au présent marché qui ne peuvent être réglées par voies amiables seront soumises au tribunal de commerce du lieu d'élection de domicile d'ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL auquel les parties donneront attribution et compétence, nonobstant toutes clauses qui pourraient figurer dans les lettres et autres pièces émanant de l'adjudicataire.

3.18 *Cautionnement provisoire*

Une caution provisoire de cinq millions (5 000 000) FCFA est demandée. Seules les cautions bancaires sont admises suivant le modèle joint en annexe 3.

3.19 *Cautionnement définitif (après adjudication)*

Le cautionnement définitif est fixé à 10% du montant total du marché arrondi au franc supérieur. Il doit être constitué dans les trente (30) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

Le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis à Atlantic Business International dans le cas où le titulaire ne réalise pas son cautionnement définitif dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la notification de l'approbation du marché. Le cautionnement définitif reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire jusqu'à la réception définitive totale des prestations prononcée à la fin de la durée du marché. Il sera restitué la caution à la suite d'une

mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dans un délai maximum de trois (03) mois suivant la date de réception définitive de la totalité des prestations, si le titulaire, rempli à cette date, vis-à-vis du maître d'ouvrage, toutes ses obligations contractuelles.

3.20 *Lieu de livraison*

L'ensemble des éléments à fournir pour chaque entité sera livré à l'adresse du siège de la dite entité.

3.21 *Pénalité de retard*

Le délai de livraison convenu avec l'Entreprise adjudicataire, du présent appel d'offres, débutera à partir de la notification écrite faite par Atlantic Business International à ladite Entreprise. Cette dernière aura l'obligation de respecter de délai faute de quoi une pénalité de 0.5% du montant total de l'adjudication, par jour de retard sera appliquée sans toutefois excéder 10%. Au-delà, l'adjudication du présent appel d'offres sera annulée de plein droit par Atlantic Business International. Cette résiliation n'exonère pas l'Entreprise retenue du paiement de dommages et intérêts, outre la restitution des sommes payés pour les livraisons et prestations non encore exécutées.

3.22 *Confidentialité*

En recevant le présent cahier des charges, l'Entreprise s'engage à ce que les informations écrites ou orales communiquées par Atlantic Business International:

- a) Soient protégées, gardées strictement confidentielles et soient traitées avec les plus extrêmes précautions et protections ;
- b) Ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître et sous réserve que ces derniers s'engagent à respecter les obligations de confidentialité ;
- c) Ne soient utilisées qu'aux seules fins de déterminer les possibilités de coopération entre les parties ;
- d) Ne soient divulguées, ni successibles d'être divulguées, soit directement ou indirectement à tout tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées à l'alinéa b) ci-dessus ;
- e) Ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement pour ses besoins propres, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par Atlantic Business International.



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

**FOURNITURE DU MATERIEL IT DU
GROUPE ABI**

-

CAHIER DES CHARGES INFORMATIQUES

-

4. SOLUTIONS

Atlantic Business International souhaite retenir un prestataire capable de réaliser dans les délais les travaux attendus.

Avant tout accord définitif, ces critères devront être discutés et conjointement approuvés par le soumissionnaire et Atlantic Business International.

4.1 EQUIPEMENTS

Les caractéristiques minimales des équipements à proposer sont les suivantes :

N°	CARACTERISTIQUES	VALEUR SOUHAITEE
1	IMPRIMANTES INDIVIDUELLES	
	Vitesse d'impression	30 ppm (ou plus) en recto
	Résolution	600 à 1200 ppp
	Type impression	Recto-Verso
	Ports	USB Ethernet 10/100 Mbps intégré (ou supérieur)
	Mémoire :	Min. 128 Mb
	Bac d'alimentation	250 feuilles (ou plus)
	Compatibilité	Windows 7 , 8 et 10 (32/64 bits) Windows Server 2008R2 -2012 - 2012R2 - 2016 Sun Oracle Solaris SPARC 10, 11 Postscript3 + PCL6
	Format d'impression	A4
	Panneau de contrôle	LED
	Garantie	3 ans sur site & pièces et main d'œuvre
2	IMPRIMANTES INDIVIDUELLES COULEURS	
	Vitesse d'impression	20 ppm (ou plus) en recto
	Résolution	600 ppp
	Ports	USB Ethernet 10/100 Mbps intégré (ou supérieur)
	Mémoire :	Min. 128 Mb
	Bac d'alimentation	250 feuilles (ou plus)
	Compatibilité	Windows 7 , 8 et 10 (32/64 bits) Windows Server 2008R2 -2012 - 2012R2 - 2016 Sun Oracle Solaris SPARC 10, 11 Postscript3 + PCL6
	Format d'impression	A4
	Panneau de contrôle	LED
	Garantie	3 ans sur site & pièces et main d'œuvre

3	IMPRIMANTES DE PRODUCTION	
	Vitesse d'impression	30 ppm (ou plus) en recto
	Résolution	600 ppp
	Ports	USB Ethernet 10/100 Mbps intégré (ou supérieur)
	Mémoire :	Min. 128 Mb
	Bac d'alimentation	350 feuilles (ou plus)
	Compatibilité	Windows 7 , 8 et 10 (32/64 bits) Windows Server 2008R2 -2012 - 2012R2 - 2016 Sun Oracle Solaris SPARC 10, 11 Postscript3 + PCL6
	Format d'impression	A4
	Panneau de contrôle	LED

	Garantie	3 ans sur site & pièces et main d'œuvre
4	IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS (individuelles)	
	GENERALITES	
	Fonctions	Impression, copie, scan, fax
	connectivité	1 port USB 2.0 haut débit 1 port Ethernet 10/100 1 RJ -11 (Fax) 1 RJ-11 (téléphone uniquement)
	Panneau de contrôle	LED
	IMPRESSION	
	Vitesse d'impression N/B	30 ppm (ou plus) en recto
	Résolution	600 à 1200 ppp
	Type impression	Recto-Verso
	Ports	USB Ethernet 10/100 Mbps intégré (ou supérieur)
	Mémoire :	Min. 128 Mb
	Bac d'alimentation	250 feuilles (ou plus)
	Compatibilité	Windows 7 , 8 et 10 (32/64 bits) Windows Server 2008R2 -2012 - 2012R2 - 2016 Sun Oracle Solaris SPARC 10, 11 Postscript3 + PCL6
	Format d'impression	A4
	SCANNER	
	Type de scanner	A plat, chargeur automatique
	Formats de fichiers pour la numérisation	JPEG, TIF, BMP, GIF, PDF, PNG
	Résolution de numérisation, optique	1200 ppp
	COPIEUR	
	Vitesse de copie (normale)	Noir : 25 copies par minute

	Résolution de la copie	600 x 600 ppp
	Compatibilité	ITU-T (CCITT) G3
	TELECOPIEUR	
	Vitesse de transmission de télécopie	3 secondes par page
	Mémoire de télécopie	400 pages
	Résolution de télécopie	300 x 300 ppp (avec demi-teintes)
	Numéros abrégés	120 numéros
	GESTION DU PAPIER	
	Gestion d'introduction du papier, standard	Bac d'alimentation 250 feuilles, bac prioritaire 1 feuille, chargeur automatique de documents
	Gestion de sortie du papier	Bac de sortie 100 feuilles
	Formats de supports pris en charge	Bac prioritaire : A4, A5, B5(JIS), C5, DL, enveloppes, cartes postales ; Bac d'entrée 250 feuilles : A4, A5, B5(JIS), C5, DL, enveloppes
5	LECTEURS DE CHEQUES	
	Format	Scanner de chèque
	Vitesse	190 chèques/minute - 200 dpi
	Chargeur	Automatique - 250 chèques
	Résolution	Jusqu'à 600 dpi

	Connexion	USB 2.0/3
	Compatibilité	PC
	Fonctions Spéciales	Redressement, Détection automatique du format de page, Détection de double alimentation par ultrasons, Suppression de couleur (RVB) / optimisation (R uniquement), Accentuation des contours, Courbe de gamme pré réglée, Réglage de la zone de numérisation, Séparation par lots, Numérisation continue, Fonction d'assurance de qualité d'image, Fonction taqueuse
6	PCS	
	Carte mère	Chipset Intel H87 Express (ou supérieur) Carte mère étiquetée Corporate (CSM) Au moins : 2xPCI -E x1, 1xPCI-E x16, 6xUSB (dont au moins 2 en face avant et au moins 2 USB 3) 1xCOM, 1xLPT, 6 ports SATA Carte graphique compatible aero Carte audio intégrée
	Processeur	Intel Core i5 (ou plus) avec support graphique
	Mémoire	8 Go RAM (Extensible)
	Réseau	Ethernet 10/100/1000 Mbps
	Disque dur	500 Go SATA III
	E/S	Lecteur DVD, clavier USB et souris USB
	Boîtier	Bouton poussoir ON/OFF, Alimentation standard,
	écran	Écrans plats de type TFT de taille 13, 15 et 17 pouces
	Garantie	3 ans sur site & pièces et main d'œuvre

7	PCS PORTABLES	
	Chipset	Intel HM76 Express (ou supérieur)
	Ecran	TFT 15"5 1366 X 768 (ou supérieur) rétroéclairage LED, antireflet
	Processeur	Intel Core i7
	Mémoire	8 Go SDRAM
	Réseau	10/100/1000 Mbps Wifi 802.11 b/g/n (ou supérieur comme 802.11ac) Bluetooth 4.2
	Disque dur	500 Go SATA III (ou plus) + DriveGuard
	E/S :	Graveur DVD + logiciel 1 sortie HDMI 3 ports USB (ou plus) dont 1 USB 3 Convertisseur HDMI vers VGA
	Clavier	Clavier numérique intégré et rétro-éclairé (AZERTY)
	Autonomie	3 H minimum
	Poids	Max 2,5 kg (pour les portables ordinaires) Max 2 kg (pour les portables légers)
	Audio	Son stéréo haute définition, speakers et micro intégrés
	Garantie	3 ans sur site & pièces et main d'œuvre
8	PHOTOCOPIEUSES MULTIFONCTIONS	
	GÉNÉRALITÉS	
	Temps de préchauffage	15 secondes
	Temps de sortie de la 1ère page	4.1 secondes

	Vitesse de sortie en continu	40 pages par minute
	Mémoire	512Mo
	Disque dur	128 Go
	COPIEUR	
	Procédé de copie	Numérisation à double faisceau laser et impression électrophotographique
	Copies multiples	Jusqu'à 999 copies
	Résolution	300, 600 dpi
	Zoom	De 25% à 400% par pas de 1%M
	IMPRIMANTE	
	Langage d'impression	PCL5e, PCL6, PDF
	Résolution de l'impression	300 dpi, 600 dpi
	Interface	USB 2.0, SD slot, Ethernet 10 base-T/100 base-TX
	Protocole réseau	TCP/IP (IP v4, IP v6, IPX/SPX)
	SCANNER	
	Vitesse de numérisation	Pleine couleur Maximum 31 images par minute N&B Maximum 61 images par minute
	Résolution	600dpi

	Format original	A3, A4, A5
	Format de fichier	TIFF simple page, JPEG simple page PDF simple page, PDF haute compression simple page PDF-A simple page, TIFF multipage PDF multipage, PDF haute compression multipage
	Scan to e-mail	SMTP, POP, IMAP4
	Scan to folder	SMB, FTP, NCP
	TÉLÉCOPIEUR	
	Circuit	PSTN, PBX
	Compatibilité	ITU-T (CCITT) G3
	Résolution	8 x 3.85 ligne/mm, 200 x 100 dpi
	Vitesse de transmission	2 secondes (200 x 100 dpi, JBIG)
	Vitesse de numérisation	moins d'une seconde
	Capacité mémoire	32Mo
	GESTION DU PAPIER	
	Format papier recommandé	A3, A4, A5, B4, B5
09	SCANNER	
	type de scanner	À plat
	Résolution de numérisation, optique	Jusqu'à 4800 ppp
	Profondeur en bits	48 bits
	Niveaux de gris	256
	Taille de numérisation (scanner à plat) maximale	216 x 297 mm
	Types de support pris en charge	Papier (jet d'encre, laser, ordinaire), support photographique (halogénure d'argent, pigment), objets 3D, diapositives et négatifs 35 mm (avec adaptateur diapos/négatifs)
	Formats de fichiers pour la numérisation	Microsoft® Windows® : PDF, PDF accessible, TIFF, TIFF compressé, JPG, BMP, PNG, FPX, GIF, PCX, RTF, TXT, HTML;
	Panneau de commandes	boutons (Copy, Scan, Scan to E-mail, Scan to PDF)
	Connectivité, standard	USB 2.0 haut débit

	Modes d'entrée du scanner	Numérisation du panneau avant (réfléchissante depuis la vitre, transmissive de supports film), Copier, Numériser et envoyer par e-mail, Numériser en PDF ;
10	SCANNER HAUT DEBIT	
	Vitesse de numérisation	90 ppm/180ipm (noir et blanc, niveaux de gris, ou couleur à 200 dpi, mode paysage A4, 21,59 cm x 27,94 cm lettre US), 70 ppm/ 140 ipm (noir, blanc, Niveaux de gris, ou couleur à 300 dpi, Mode paysage A4, 21,59 cm x 27,94 cm Lettre US)
	Méthode de numérisation	alimentateur automatique de document (AAD)
	Capteur d'imagerie	dispositif à couplage de charge double (CCC)
	Interface	Hi-speed USB 2.0 (compatible 1.1)
	Capacité AAD	200 feuilles (75-80 g/m2, papier 20 lbs.)
	Résolution optique	600 dpi

	Résolution de sortie	24-bit couleur, niveaux de gris 8-bit, Contrôle de longueur 1-bit noir et blanc
	Détection	détection double alimentation à ultrasons, Détection document agrafé
	panneau de contrôle	Panneau d'affichage frontal LCD pour le contrôle, le statut de la numérisation, les alertes
	Sortie	possibilité de Créer des dossiers PDF consultables pour faciliter la récupération de documents numérisés
11	Téléphone IP	
	Caractéristiques générales	Compatibles VOIP
	Réglages	fonction Settings (paramètres) pour : - le réglage de l'appareil (contraste de l'écran, fond d'écran, sonnerie) - les préférences de configuration réseau (configuration des protocoles DHCP (Dynamic Host Control Protocol) et TFTP (Trivial File Transfer Protocol) et celle du serveur de téléphonie. - Le paramétrage permettent de configurer l'appareil et la sécurité.
	Configuration Réseau	Support de la configuration DHCP ou configuration par adresse IP statique
	Protocoles de communication supportés	H.323 ; IAX (Asterisk) ; Jingle; MGCP ; SCCP (propriétaire Cisco Systems) ; SIP ; UA/NOE (propriétaire Alcatel-Lucent) ; UNISTIM (propriétaire Nortel).
	Codecs	Support des codecs de compression audio G.711, G.729 et G.723.1.
	Alimentation électrique	Support de l'alimentation PoE IEEE 802.3af (appareil de classe 3) ; tension d'entrée de 48 VDC ; possibilité d'alimentation secteur sur le bureau à l'aide d'un transformateur AC/DC (référence CP-PWR-CUBE-3=).
	Historisation des appels	Présence d'un bouton pour le rappel des appels émis, reçus et manqués.
	Combiné, écouteur, casque, haut-parleur, silence	Fonction pour : - Activer ou désactiver le haut-parleur - Interrompre ou rétablir le micro ou le casque
	Options de qualité	support des normes DSCP (Differentiated Services Code Point) et 802.1Q/p. de service (QoS)
	Ecran d'affichage	Panneau d'affichage frontal LCD ou LED pour le contrôle, le statut de la numérisation, les alertes
12	Routeur	
	Constructeur	CISCO
	Logiciel Cisco IOS	Version 15.0(1)M ou ultérieure
	Interfaces	Au moins 2 interfaces GE (GigabitEthernet)

Protocoles	Pv4, IPv6, routes statiques, OSPF (Open Shortest Path First), EIGRP (Enhanced IGRP), BGP (Border Gateway Protocol), BGP Router Reflector, IS-IS (Intermediate System-to-Intermediate System), IGMPv3 (Multicast Internet Group Management Protocol), PIM SM (Protocol Independent Multicast sparse mode), SSM (Source Specific Multicast) PIM, DVMRP (Distance Vector Multicast Routing Protocol), IPSec, GRE (Generic Routing Encapsulation), BFD (Bi-Directional Forwarding Detection), multicast IPv4 à IPv6, MPLS, L2TPv3, 802.1ag, 802.3ah, L2VPN L2 et L3VPN
Encapsulations	Ethernet, VLAN 802.1q, PPP (Point-to-Point Protocol), MLPPP (Multilink Point-to-Point Protocol), Frame Relay, MLFR (Multilink Frame Relay) (FR.15 et FR.16), HDLC (High-Level Data Link Control), série (RS-232, RS-449, X.21, V.35 et EIA-530), PPPoE (Point-to-Point Protocol over Ethernet) et ATM
Gestion du trafic	QoS, CBWFQ (Class-Based Weighted Fair Queuing), WRED (Weighted Random Early Detection), QoS hiérarchique, PBR (Policy-Based Routing), PfR (Performance Routing) et NBAR (Network-Based Advanced Routing)
Sécurité	communications collaboratives sécurisées grâce à GET VPN (Group Encrypted Transport VPN), DMVPN (Dynamic Multipoint VPN) et Enhanced Easy VPN
Fonctionnalités de gestion intégrées	WSMA, EEM, IPSLA, SNMP, RMON, Syslog, NetFlow et TR-069
Gestion de l'identité	protection intelligente des terminaux à l'aide de technologies telles que l'authentification, autorisation et accounting (AAA) et l'infrastructure à clé publique (PKI)
Licence	Licence de sécurité permanente activée

4.2 PRESTATIONS

Le soumissionnaire procédera à l'installation physique et au paramétrage de tous les éléments matériels proposés.

La soumission peut être faite par lot et par pays. Les prix seront affichés dans le même ordre. Les quantités sont à titre indicatif. Seuls les prix unitaires adjugés seront pris en compte pour l'ensemble des commandes de chaque lot.

La grille de répartition des équipements est résumée dans le tableau ci-après.

PAYS	RUBRIQUES	LAPTOP	DESKTOP	IMPRIMANTES	SCANNERS	ROUTEURS	TELEPHONES IP	
Côte D'Ivoire	ABI	10	0	20	0	0	20	
Côte D'Ivoire	BACI	109	111	109	93*	10	0	
Burkina Faso	BABF	5	37	0	14	0	0	
Sénégal	BASN	14	34	34	23	0	0	
Mali	BAML	15	76	30	12	0	0	
Bénin	BABN	20	62	22	25	0	0	
Togo	BATG	12	65	55	29	20	25	
Niger	BANE	11	54	31	7	0	0	
Cameroun	BACM	5	14	0	5	0	0	
Guinée Bisau	BAGB	5	6	11	11	0	0	
Côte D'Ivoire	AFIN	5	2	0	0	0	0	
Côte D'Ivoire	AAM	2	1	0	0	0	0	
Centrafrique	BPMC	1	20	4	4	0	0	
Niger	BIA NIGER	10	50	32	17	0	0	
Togo	GTAC2A-VIE	8	12	15	5	0	0	
Togo	GTAC2A IARDT	3	5	5	2	0	0	
Côte D'Ivoire	AACI	4	9	1	1	0	0	
Côte D'Ivoire	AA VIE	0	15	0	0	0	0	
Total Besoin Matériel IT		239	573	369	248	30	45	

* 93 scanners dont 20 scanners de compensation

Les livraisons devraient être faite au siège de chaque filiale au plus tard 15 jours après la notification de la commande. Les commandes pourront être faites successivement sur la base du prix d'adjudication.

4.3 FORMATIONS:

Prévoir une formation sur le matériel à la demande de la banque.

ANNEXES

Annexe 1 : Modèle de déclaration sur l'honneur

Annexe 2 : Modèle d'acte d'engagement

Annexe 3 : Modèle de cautionnement provisoire

Annexe 4 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe 1

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom, Prénom

Qualité.....

Agissant au nom et pour le compte de (raison sociale de l'Entreprise)

.....

Inscrite au registre de commerce de

Sous le N°.....

Affiliée à la CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE sous le N°..... et à la TVA sous le N°.....

Titulaire du compte (bancaire)..... (Celui de l'Entreprise).

Faisant élection de domicile à.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par (décision du conseil d'administration, délégation, etc.).....

Déclare

Appartenir à l'une des professions dont relèvent les prestations relatives à l'acquisition de logiciel et de prestations informatique pour la solution d'ordonnancement objet du cahier des charges de Atlantic Business International.

Que je ne représente pas plus d'un concurrent dans le présent appel d'offres.

Que les risques découlant de mon activité professionnelle sont couverts par une police d'assurance dans les limites et conditions prescrites par le cahier des prescriptions spéciales de l'appel d'offres.

Que je ne suis pas en liquidation judiciaire, ni en redressement judiciaire.

Que je suis en situation fiscale régulière.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

FAIT A..... LE

(Signature et cachet de l'Entreprise)

Annexe 2

MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné, (Nom, Prénom, Qualité) Agissant
au nom et pour le compte de (raison sociale de l'Entreprise)
....., inscrite au registre de commerce de sous le N°,
affiliée à la CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE sous le N° et à la TVA sous le
N°

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés, faisant élection de domicile à
.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet et du cahier des charges concernant
l'acquisition de logiciel et de prestations informatique pour la solution d'ordonnancement, faisant
l'objet de l'appel d'offres du

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma seule responsabilité, la nature, l'importance,
les conditions et difficultés d'exécution des travaux pour avoir examiné, en totalité et en détail, les
pièces du dossier,

Remets, revêtu de ma signature, un bordereau des prix établi conformément aux clauses figurant au
dossier.

Me soumetts et m'engage à Fournir et à installer le logiciel conformément au Cahier des Charges
moyennant les prix que j'ai établis moi-même pour chaque module, lesquels prix font ressortir à la
somme TOUTES TAXES COMPRISES de : (montant en chiffres et en lettres)

.....
Le montant du détail estimatif.

Atlantic Business International se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au
compte bancaire ouvert au nom de....., à
....., sous le N°

FAIT A..... LE
(Signature et cachet de l'Entreprise)

Annexe 3

CAUTION PROVISOIRE

Nous soussignés,, Société anonyme au capital deFCFA, dont le siège est à.....représentée par

Vu l'appel d'offres n°..... en date du relatif à,

Déclarons expressément par la présente nous constituer à l'égard d'Atlantic Business International, caution solidaire de (nom de l'entreprise)....., soit la somme de **(en lettre FCFA)**

Nous nous engageons irrévocablement à verser le montant de la dite caution à concurrence d'un montant de (en chiffres et en lettres)....., intérêts, frais et accessoires en sus à première demande de Atlantic Business International en cas :

- D'abandon des travaux par (nom de l'entreprise)ou toute autre faute imputable à ce dernier.
- De liquidation judiciaire ou amiable de (nom de l'entreprise).....

Nous nous engageons en outre à ne soulever aucune explication du moyen de quelque nature que ce soit pour différer le paiement.

Fait à le

(Nom de l'établissement bancaire et signature
Avec cachet)

Annexe 4

MODELE DE CAUTION DEFINITIVE

Nous soussignés, la Banque, Société anonyme au capital de FCFA,
dont le siège est à..... représentée par
Vu le contrat conclu entre Atlantic Business International et (Nom et adresse de l'Entreprise)ayant pour objet l'acquisition des automates bancaires

Vu l'appel d'offres n°..... en date du d'un montant global de (en chiffres et en lettres) relatif à l'acquisition des automates bancaires et des prestations de mise à niveau des GAB en production, Déclarons expressément par la présente nous constituer à l'égard de la Atlantic Business International , caution solidaire de (nom de l'Entreprise).....à concurrence de 3 % du montant du dit-marché , soit la somme de (en chiffres et en lettres).....
Intérêts, frais et accessoires en sus.

Nous nous engageons irrévocablement à verser le montant de la dite caution à concurrence d'un montant de (en chiffres et en lettres)....., intérêts, frais et accessoires en sus à première demande de Atlantic Business International en cas :

- D'abandon des travaux par (nom de l'Entreprise)ou toute autre faute imputable à ce dernier.
- De liquidation judiciaire ou amiable de (nom de l'Entreprise).....

Nous nous engageons en outre à ne soulever aucune explication du moyen de quelque nature que ce soit pour différer le paiement.

FAIT A LE
(Nom de l'établissement bancaire et signature avec cachet)